



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
17 août 2009

Français
Original : Anglais



**Deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale
concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**
Nairobi, 5-9 octobre 2009

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 : Ouverture de la réunion

1. La deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques se tiendra au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) du 5 au 9 octobre 2009. La réunion sera ouverte le lundi 5 octobre à 10 heures par la Directrice exécutive adjointe du PNUE.

Point 2 : Questions d'organisation

2. Il est suggéré que le règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE s'applique, mutatis mutandis, à la réunion. Les travaux se dérouleront conformément à la pratique établie à la première réunion, tenue à Putrajaya (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008.

a) Election du Bureau

3. Sous réserve du règlement intérieur, un président et quatre vice-présidents seront élus parmi les représentants des gouvernements. Les vice-présidents prendront les dispositions nécessaires pour assurer les fonctions d'un rapporteur. Le principe d'une répartition géographique équitable entre les cinq régions des Nations Unies sera dûment observé lors de l'élection du Bureau.

b) Adoption de l'ordre du jour

4. Sous réserve du règlement intérieur, les participants souhaiteront peut-être adopter l'ordre du jour de la réunion, modifié au besoin, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/IPBES/2/1.

c) Organisation des travaux

5. Il est proposé que les débats se déroulent en plénière. Les participants pourront toutefois, s'ils le jugent nécessaire, constituer de petits groupes de travail pour examiner certains points précis de l'ordre du jour.

6. Il est proposé que les séances se déroulent de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

7. Pour les séances plénières, des services d'interprétation simultanée seront assurés dans les six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

K0952611 210809

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Point 3 : Principales conclusions de l'analyse des lacunes dans l'interface science-politique actuelle dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques

8. Le secrétariat présentera les principales conclusions de l'analyse des lacunes dans l'interface science-politique actuelle dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Une note de synthèse de cette analyse des lacunes est présentée dans le document UNEP/IPBES/2/2, tandis que le document UNEP/IPBES/2/INF/1 contient l'intégralité de cette analyse. A la suite de cet exposé, les participants souhaiteront peut-être examiner les informations fournies.

Point 4 : Etude des mesures possibles pour renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques

9. Les participants seront saisis d'une note du secrétariat sur les besoins et mesures nécessaires pour renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques (UNEP/IPBES/2/3). Les participants souhaiteront peut-être prendre note des informations figurant dans cette note et envisager la suite à donner.

10. Les documents ci-après, qui avaient été soumis à la première réunion, seront également disponibles :

a) Note conceptuelle révisée pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/1/2);

b) Programme de travail et budget d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : période initiale de quatre années (UNEP/IPBES/1/3);

c) Structure de gouvernance et fonctions de secrétariat d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/1/4);

d) Règles et règlements d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/1/5).

11. En outre, le rapport sur les travaux de la première réunion (UNEP/IPBES/1/6) sera disponible pour information.

Point 5 : Adoption des recommandations

12. Sur la base des besoins et opportunités identifiés ci-dessus, les participants souhaiteront peut-être définir le cadre d'une interface science-politique globale visant à fournir périodiquement et en temps opportun, des informations utiles pour la définition de la politique à suivre, couvrant toute la gamme des services rendus par la biodiversité et les écosystèmes, en vue de renforcer l'interface science-politique. En recommandant les moyens de mettre en place ce cadre, les participants souhaiteront peut-être envisager une ou plusieurs des mesures étudiées dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour.

Point 6 : Adoption du rapport

13. Les participants seront invités à examiner et à adopter le rapport de la réunion sur la base du projet de rapport préparé par le Rapporteur.

Point 7 : Clôture de la réunion

14. Le Président prononcera la clôture de la réunion le vendredi 9 octobre 2009 à 18 heures, sauf imprévus.